

Postulat

Article 32 du règlement du Conseil Général – Le postulat

1. Chaque membre du Conseil général peut présenter un postulat demandant que le Conseil municipal fasse une étude sur une question déterminée et dépose un rapport avec des propositions.
2. La procédure relative à la motion est applicable par analogie au postulat. Le postulat peut être signé par un seul membre (article 31 alinéas 3, 4, 5).
3. En cas d'acceptation par le Conseil général, le postulat oblige le Conseil municipal à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois.
4. Lors de la réponse, seul le premier être signataire peut reprendre la parole.

1^{er}.e signataire : Gabriel – Mukuna Le Centre
Date du dépôt : 19.12.2023
Sujet : Eau de pluie

Introduction :

La question de l'énergie, notamment de l'énergie renouvelable, représente sans doute une préoccupation générale dans notre société actuelle. L'eau, ou l'or bleu comme on l'appelle aussi, est une ressource importante qui devient et qui peut devenir de plus en plus rare dans les années à venir. Récupérer l'eau de pluie pour la réutiliser est une option qui se fait dans certaines régions et domaines, et qui peut s'avérer bénéfique et nécessaire pour la population, l'agriculture et la nature.

Demande d'étude :

Au travers de ce postulat, je souhaiterais interroger la possibilité de récupérer l'eau de pluie de manière générale, dans les familles, les résidences, bâtiments, entreprises, etc., afin de valoriser cette énergie précieuse. Ce qui se fait sans doute déjà à petite échelle pourrait se faire à grande échelle. Je souhaite que la Commune se penche sur cette question de manière particulière en pensant de manière globale aux infrastructures, contenants, mobilisations et canaux de communication nécessaires à l'instauration, la sensibilisation et la pratique citoyenne de la récupération d'eau de pluie.

Document communiqué à l'usage du Conseil général

Gabriel Mukuna
Stephane
J. LUYER
M. Bernhard
Patrick Siggen
DURoux
Sophie Bourban-Rathis
Edouard Rey
Valine
C. Pittet